



**CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI CENTRE**

Commissaire aux comptes
4 boulevard d'Estourmel
12000 RODEZ



SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Commissaire aux comptes
9 rue Camille Douls
12000 RODEZ

AVEYRON CULTURE – Mission départementale

Siège social : 21 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017



**CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI CENTRE**

Commissaire aux comptes
4 boulevard d'Estourmel
12000 RODEZ



SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Commissaire aux comptes
9 rue Camille Douls
12000 RODEZ

AVEYRON CULTURE - Mission Départementale

Siège social : 25 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ

-o0o-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

- - - - -

A l'assemblée générale de l'association AVEYRON CULTURE – Mission départementale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVEYRON CULTURE – Mission départementale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

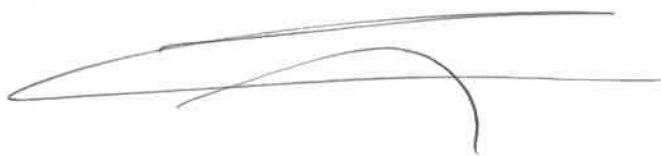
Fait à RODEZ, le 11 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI CENTRE
Claude SERIO

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Christian ALBOUY



Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AVEYRON CULTURE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2016	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	27 694	27 514	179	365	
		TOTAL	27 694	27 514	179	365	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	101 232 197 700	71 551 182 312	29 680 15 388	38 188 26 187	
		TOTAL	298 933	253 864	45 069	64 376	
		Immobilisations financières et autres	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	44 197 950		44 197 950	45 492
			TOTAL	45 147		45 147	45 492
	Total I		371 775	281 379	90 396	110 233	
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
			TOTAL				
		Créances ⁽¹⁾	Avances et acomptes versés sur commande	135		135	766
Créances usagers et comptes rattachés Autres créances			28 386 161 604		28 386 161 604	19 640 178 976	
TOTAL			189 991		189 991	198 616	
Divers		Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	782 332 16 090		782 332 16 090	741 562 22 005	
		Total II	988 549		988 549	962 950	
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 360 324	281 379	1 078 945	1 073 183		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

AVEYRON CULTURE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	12 934	12 934
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	155 903	155 903
	Report à nouveau	326 028	224 540
	Résultat de l'exercice	35 195	101 488
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		3 365
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		530 061	498 232
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	281 582	271 914
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	3 629	1 149
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		285 211	273 063
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 801	94 870
	Dettes fiscales et sociales	216 715	189 296
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 252	16 599
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 904	1 122
Total III		263 673	301 888
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 078 945	1 073 183
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	263 673	301 888
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



Compte de résultat

AVEYRON CULTURE

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	62 791	50 785
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	62 791	50 785
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	7 200	5 250
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 719 434	1 758 645
Charges d'exploitation	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	29 975	13 549
	Autres produits	525	8
	Total des produits d'exploitation I	1 819 927	1 828 238
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	15 650	30 889
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	518 496	584 020
	Impôts, taxes et versements assimilés	86 992	89 009
	Salaires et traitements	776 666	713 916
Produits financiers	Charges sociales	345 148	312 392
	Dotations	19 492	17 568
	• sur immobilisations		
	amortissements		
	provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions	29 158	50 641
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	766	93
	Total des charges d'exploitation II	1 792 371	1 798 533
	Résultat d'exploitation (I-II)	27 556	29 705
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 483	8 787
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	Total des produits financiers V	8 483	8 787
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
Renvois	Résultat financier (V-VI)	8 483	8 787
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	36 039	38 492
	(1) Y compris redevances de crédit-ball : mobilier immobilier		

AVEYRON CULTURE

Période de l'exercice 01/01/2017 31/12/2017
Période de l'exercice précédent 01/01/2016 31/12/2016
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	166	60 280
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 365	9 250
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	3 532	69 530
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 415
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		3 415
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 532	66 115
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		1 897	1 970
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		1 149	
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		3 629	1 149
Total des produits (I+II+V+VII+XI) XIII		1 833 093	1 906 555
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 797 897	1 805 067
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		35 195	101 488
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2017

ASS AVEYRON CULTURE

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.1.4	Précisions sur d'autres créances significatives	9
2.1.5	Produits à recevoir et charges constatées d'avance	9
2.2	Fonds associatifs	9
2.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	10
2.2.2	Le résultat de l'exercice	11
2.2.3	Réserve pour projet associatif	11
2.2.4	Autres fonds associatifs	12
2.3	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	13
2.3.1	Provisions	13
2.3.2	Fonds dédiés	15
2.3.3	Précisions sur d'autres dettes	16
2.4	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
2.5	Compte de résultat	19
2.5.1	Ventilation des produits d'exploitation	19
2.5.2	Contributions volontaires en nature	20
2.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	20
2.6	Informations relatives à l'effectif	21



1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	27 695	-	-	-	27 695
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	101 233	-	-	-	101 233
	Install. générales, ag. Am. divers	25 626	-	-	-	25 626
	Matériel de transport	3 114	-	-	-	3 114
	Mat bur., informatique, mobilier	168 961	-	-	-	168 961
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	298 933	-	-	-	298 933
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	45 492	2 830	3 175	-	45 147
	Total IV	45 492	2 830	3 175	-	45 147
Total général		372 120	2 830	3 175	-	371 775

2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles		Néant			
Immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements			2 830		
TOTAL			2 830		

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service Ou remboursements
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Prêts					1 295
Dépôts et cautionnements					1 880
TOTAL					3 175

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	27 329	186	-	27 515
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	63 044	8 508	-	71 552
	Install. générales, ag. Am. divers	20 396	1 308	-	21 705
	Matériel de transport	2 497	617	-	3 114
	Mat bur., informatique, mobilier	148 620	8 874	-	157 494
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		234 557	19 307	-	253 864
Total général		261 886	19 493	-	281 379

2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		186		
Immobilisations corporelles		19 307		
TOTAL		19 493		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	186		
Immobilisations corporelles	19 307		
TOTAL	19 493		

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	27 329	186	-	-	-	27 515
Corporelles	234 557	19 307	-	-	-	253 864
TOTAL	261 886	19 493	-	-	-	281 379

2.1.4 Précisions sur d'autres créances significatives

2.1.5 Produits à recevoir et charges constatées d'avance

2.1.5.1 Produit à recevoir

Rodez classée en ZRR jusqu'au 30 juin 2017 et sorti de la zone concernée au 1^{er} juillet. Notre association n'a donc plus appliquée l'exonération concernant les organismes d'intérêt général. Cependant, des modifications législatives sont venues apporter des précisions quant à une sortie progressive de la Zone et le maintien de l'exonération jusqu'au 30 juin 2020. Notre association a donc provisionné dans ces comptes le produit à recevoir concernant le 2^{ème} semestre 2017 à savoir 20 128 €

Remboursements Uniformation 864 €

Remboursement déplacement salarié dans le cadre de Théâtre au Collège 1 340 €

Formation service civique 60 €

2.1.5.2 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyer	01.01.2018	31.03.2018	3 134		
Maintenances	01.01.2018	31.12.2018	4 349		
Assurances	01.01.2018	31.12.2018	7426		
Locations diverses	01.01.2018	31.03.2018	804		
Abonnements	01.01.2018	31.12.2018	378		

2.2 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	12 934			12 934
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	155 903			155 903

- (1) Préciser, le cas échéant, que la ou les subventions sont maintenues au passif car affectées à des biens renouvelables par l'association, les legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés ; le cas échéant rappeler le montant correspondant à la valeur du patrimoine intégré à l'actif lors de la première comptabilisation des immobilisations correspondantes, les autres apports sans droit de reprise.
- (2) Dont réserve pour projet associatif à détailler en 2.4.3 ci-après

2.2.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

1)35 195...€..... résultat définitivement acquis à l'organisme ;

2.2.3 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif/de la fondation » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1					
Projet 2		N E A N T			
Projet 3					

2.2.4 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation		NEANT		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).

2.3 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.3.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	271 914	29 159	19 491	281 582
TOTAL	271 914	29 159	19 491	281 582

2.3.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	29 159		
TOTAL	29 159		

2.3.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	19 491		
TOTAL	19 491		

2.3.1.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	271 914	29 159	19 491	281 582
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	271 914	29 159	19 491	281 582

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	271 914		29 159	19 481			281 582
TOTAL	271 914		29 159	19 481			281 582

2.3.1.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	281 582		281 582
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé à 62 ans,
- taux d'actualisation : ...1.15...%/,
- taux d'augmentation annuel des salaires :1%.../.....,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover, le taux moyen de sortie hors cdd du secteur d'activité (le plus proche parmi ceux retenus dans les statistiques publiées par la DARES).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de .62.2.%...non cadres et 62.09% cadres

2.3.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

2.3.2.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Ressources					
Subvention DRAC 2016 Résonnance	3 885	1 149	1 149		0
Subvention DRAC 2017 Résonnance	3 000			1 023	1 023
Fonds Aveyron Culture	7 644			2 606	2 606
TOTAL	14 529	1 149	1 149	3 629	3 629

2.3.3 Précisions sur d'autres dettes

2.3.3.1 Produits constatés d'avance

Ime action résonnance	1 704 €
Service civique	200 €

2.4 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	44 197	1334	42 863
	Autres	950	950	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	28 387	28 387	
	Autres	161 604	161 604	
Charges constatées d'avance		16 091	16 091	
TOTAL		251 229	208 366	42 863

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		43 801	43 801		
Dettes fiscales et sociales		216 715	216 715		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		1 253	1 253		
Produits constatés d'avance		1 904	1 904		
TOTAL		263 673	263 673		



Annexe aux comptes annuels

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Mécénat – partenariat	8 000 €
Partenariat Culture & santé	1 149 €
Partenariat Culture et lien social	20 195 €
Produits des animations	21 919 €
Billetterie spectacles	6 165 €
Frais inscriptions stages	5 315 €
Cotisations membres	7 200 €
Affranchissements	48 €
Subvention Département	1 650 370 €
Subvention Département Théâtre au Collège	1 595 €
Subvention Drac et Région	64 800 €
Aide service civique	2 670 €

2.5.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Mise à disposition de locaux au 25 Avenue Victor Hugo à Rodez		Non connu
Mise à disposition de l'espace exposition de la galerie Sainte-Catherine		Non connu
Mise à disposition de l'espace Foch		Non connu
TOTAL		Non connu

2.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 178	3 117
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	3 178	3 117

Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Le CITS s'applique à partir du 1^{er} janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « versées à leurs salariés au cours de l'année civile », « sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu ».

Compte tenu des éléments ci-dessus mentionnés aucun CITS n'a été acquis et comptabilisé au titre de l'exercice en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

2.6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et Techniciens	11	1
TOTAL	19	1